

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gparadis-st-alex-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fba4de748869cfb407aa04c2>

Date d'obtention : 2025-03-27 00:14:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode concertée entre les différents intervenants qui permet d'agir rapidement et efficacement auprès des jeunes impliqués dans des situations de SEXTAGE. Toutes les étapes sont clairement indiquées dans la trousse, ce qui aide grandement les intervenants qui doivent intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus outillée si je dois intervenir en matière de SEXTAGE. Je connais maintenant mon rôle et les limites d'intervention des acteurs scolaires dans ce dossier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas questionner l'agresseur. Je ne dois pas non plus dépasser les limites d'intervention. La concertation avec les membres du SPVG est essentielle. Si tous les acteurs jouent leur rôle, les dossiers seront mieux gérés et nos interventions auront un meilleur impact sur les jeunes impliqués.